



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 4 juillet 2025

Fièvre catarrhale ovine (FCO) : lancement de la campagne de vaccination contre les sérotypes 1 et 8

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire annonce le lancement de la campagne de vaccination contre les sérotypes 1 et 8 de la fièvre catarrhale ovine. Deux stratégies vaccinales sont mises en place : la création d'un « cordon sanitaire » visant à prévenir l'introduction sur notre territoire du sérotype 1 depuis l'Espagne et la vaccination des élevages ovins, particulièrement touchés en 2024, contre le sérotype 8. Cette campagne est prise en charge par l'État à hauteur de 22 millions d'euros.

Comme annoncé en avril 2025, l'État poursuit son engagement auprès des éleveurs pour limiter les impacts de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a contracté un marché public afin de mettre à disposition des doses de vaccins contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO, également appelés FCO 1 et FCO 8. Ces doses permettront de vacciner un million d'ovins et 700 000 bovins contre la FCO 1 et 7 millions d'ovins contre la FCO 8.

Le laboratoire livrera les doses financées par l'État tout au long de l'été, permettant aux éleveurs de protéger leurs troupeaux.

Concernant la FCO 1, l'objectif est de créer un « cordon sanitaire » afin de protéger les élevages français en cas de diffusion depuis le Nord de l'Espagne, où ce sérotype est présent. Les doses de vaccins acquises permettront la vaccination volontaire des ovins et des bovins des départements proches et frontaliers avec l'Espagne : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales.

La livraison des doses s'effectuera en deux temps, une première moitié mi-juillet et l'autre moitié mi-août.

Dans le cas de la FCO 8, la vaccination volontaire est destinée à l'ensemble des ovins en France métropolitaine. L'objectif est de protéger ces animaux qui ont été le plus touchés par le sérotype 8 en 2024. La livraison des vaccins sera ouverte progressivement sur le territoire.

Les commandes de la première livraison sont désormais ouvertes aux régions : Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Île-de-France, Grand-Est, ainsi qu'aux départements suivants : Ariège, Aude, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Landes, Loiret, Loir-et-Cher, Mayenne, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Sarthe, Territoire de Belfort et Yonne.

L'objectif est de protéger en priorité les troupeaux des départements situés au Nord de la Loire qui n'ont pas encore été exposés à ce sérotype au cours des deux saisons précédentes, et qui ne présentent donc pas d'immunité naturelle. Cette stratégie permet également de faciliter la vaccination des animaux présents dans le cordon sanitaire prévu contre la FCO 1, en leur permettant, dès juillet, d'initier les deux vaccinations 1 et 8 simultanément, cette zone étant concernée par les deux sérotypes.

La commande de vaccins contre la FCO 8 sera ouverte à l'ensemble du territoire métropolitain dès la deuxième livraison, prévue au début du mois d'août.

En savoir plus sur la [fièvre catarrhale ovine \(FCO\)](#) et en particulier sur [l'évolution de la maladie en France](#).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv